

Compte-rendu Comité de pilotage régional
« Chevêche d'Athéna »
Mardi 2 novembre 2010
Château de l'environnement – 84 480 BUOUX

Personnes présentes : Agnès et Philippe MANSARD (LPO PACA, Asso. La Chevêche), Eric BARTHELEMY (Asso. la Chevêche) , Michèle BOTTEGA (LPO PACA), Jean-Marin DESPREZ, Ken REYNA (Réserve Biosphère Mont Ventoux), Anthony ROUX (Réserve Biosphère Mont Ventoux), Chantal SEGUIN (LPO PACA), André RENOUX (LPO PACA), Fabrice TEUQUETY (LPO PACA), Sylvie BLANCHARD (LPO PACA), Geneviève DELVOYE (LPO PACA), Nicolas VINCENT-MARTIN (CEEP), Robin ROLLAND (DREAL PACA), Olivier HAMEAU (LPO PACA), Benjamin KABOUCHE (LPO PACA), Céline LEGER (LPO PACA), Virginie TOUSSAINT (LPO PACA), Magali GOLIARD (LPO PACA), Denis REY (LPO Hérault), Alain CLERMIDY (LPO PACA), Josiane et Marcel DEIDERI (LPO PACA), Aline SALVAUDON (PNR Luberon), Dominique CHAVY (PNR Verdon).

Etaient absents : Audrey ZENASNI (PNR Alpilles) ; Sébastien BLACHE (LPO Drome).

Introduction par Benjamin Kabouche, directeur LPO PACA : les enjeux de la biodiversité en région PACA. Les naturalistes ont réussi à montrer que la biodiversité avait une valeur ; maintenant, nous devons développer des outils pour montrer que la biodiversité se préserve et que nous avons des espèces remarquables à protéger. Exemple de la Chevêche, qui n'est pas une espèce de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, mais est aujourd'hui une espèce emblématique qui bénéficie d'un Plan National d'Action en cours. Le deuxième outil est l'expérimentation : proposer un pacte écologique aux propriétaires (166 propriétaires ont signé une convention et ont accepté d'avoir un nichoir chez eux pour préserver la chevêche dans la réserve de Biosphère Luberon-Lure) ; le centre de sauvegarde de la faune sauvage est également un outil permettant d'expérimenter (renforcement de populations).

La Trame Verte et Bleue est aujourd'hui un concept répandu qui recherche des projets pour favoriser la biodiversité en zone périurbaine, rurale... Comment mettre en œuvre une trame verte agricole ? Expérimentation des premières MAE « Chevêche » en 2011.

Objectif de la journée, créer une communauté autour d'une espèce.

Présentation des Plans Nationaux d'Actions par Robin ROLLAND, responsable unité biodiversité, pôle protection et gestion de la Nature, DREAL PACA (Cf. PPT)

Plan nationaux de restauration (depuis 1952 avec le PNA Castors) mais officiel depuis 1996, devenu Plan National d'Action en faveur des espèces protégées avec une traduction juridique récente (1999).

Loi du Grenelle 1 du 3 août 2009 avec la mise en place d'ici 2013 de plan de conservation
Stratégie Nationale
Plan d'Action,
Plan d'Action Spécifique
Plan Régional ou local

Bilan des connaissances > élaboration d'une stratégie de restauration > définition d'actions hiérarchisées

Charte graphique imposée par le Ministère pour les Plans Nationaux d'Actions.

Présentation du Plan Régional d'Action par Olivier HAMEAU, responsable de programme « faune sauvage » au sein de la LPO PACA (Cf. PPT).

Question : « Quelle action mener pour éviter la destruction d'un habitat et d'une espèce lors de projet de construction ? »

L'Article 16 de la Directive Habitat a élargi la protection des habitats des individus d'espèces protégées ; juridiquement, quand un projet va détruire l'habitat d'une espèce protégée et/ou des individus (œufs, jeunes, adultes...), c'est un délit selon le code de l'Environnement et condamnable de 9000€ d'amende et 6 mois d'emprisonnement. Il faut cependant qu'un constat et PV soit établi par un agent assermenté (ex. ONCFS, gendarmerie, ONF, ONEMA...). Mieux communiquer et dire aux citoyens que c'est un délit de détruire un habitat d'espèce protégée. Le droit est ambitieux mais son application est difficile. Juridiquement, le droit ouvre le fait de pouvoir déroger à la destruction d'espèce et d'habitat : dérogation demandée par le préfet au Conseil National de la Protection de la Nature. Dans ce cas, des études au cas par cas sont menées : réduction d'impact, mesures compensatoires... Sur des grands projets qui font l'objet d'enquêtes publiques, très souvent les mesures compensatoires sont favorisées. De nombreuses demandes de dérogations sont faites et suivies par la DREAL. En théorie le droit empêche la destruction de tout habitat et toute espèce protégée... L'information, la formation et l'anticipateur auprès de décideurs est importante.

Arriver à motiver un agent verbalisateur, il faut qu'il constate la présence de l'espèce (avant) et sa destruction (après).

Question : Qu'est-ce que la « Trame verte et bleue » ?

C'est un maillage écologique, local ou régional, dont la conception et le suivi s'appuient sur une approche scientifique. Ce concept de corridors écologiques a été proposé à échelle nationale par le Grenelle de l'Environnement (en 2007), préparé par la Loi Grenelle I, et précisé par la loi Grenelle II. Comment 2 communes travaillent-elles ensemble pour favoriser les corridors écologiques ? Comment des territoires travaillent-ils pour favoriser ces corridors ? L'obligation légale se fera par un schéma de cohérence écologique. Les aménagements agricoles sont aujourd'hui intégrés dans les SCOT. Cela pourrait permettre de conforter la fonctionnalité des zones agricoles. Aujourd'hui, positionnement de doctrine avec intégration des chambres d'agriculture. Entrées espèces difficile pour le monde agricole.

Nous allons dans la généralisation de la déprise agricole. Le grand enjeu est aujourd'hui le maintien de l'agriculture durable. S'il n'y a plus d'agriculture, des espèces vont disparaître. Sur la commune de Mazan par exemple qui abrite la plus importante population communale de chevêche recensée en Vaucluse, la commune est exclusivement agricole avec une zone périurbaine.

Inviter les chambres d'agriculture pour la participation aux plans d'actions.

Le choix fait aujourd'hui de travailler et collaborer avec les Parcs et Réserves ne doit pas limiter le territoire d'action.

Travailler avec les agriculteurs et/ou les caves coopératives. Il ya des points d'appuis dans le monde agricole (ex. CTE, CAD, MAE..). Tous les agriculteurs ont été sensibilisés à des mesures agro-environnementales. Mise en œuvre des mesures sur leurs propres exploitations pour toucher des subventions. Le Conseil régional met en place des financements pour la mise en place des MAE hors zone Natura 2000.

Définir les MAE et les contenus qui peuvent être proposés avec valorisation des bonnes pratiques, mais mettre en avant également les paysages. L'abandon des vergers de cerisiers a favorisé localement la densité de chevêche.

Présentation de l'état des connaissances de la répartition de la Chevêche d'Athéna en région PACA par Eric Barthélémy, association La Chevêche (Eoures – 13).

2 corrélations permettant d'expliquer la présence de l'espèce : absence du relief et de la forêt.

La Chevêche occupe les zones agricoles et évite les zones alpines et montagneuses. Elle occupe les milieux ouverts et évite les zones boisées ; absente des zones forestières. Les deux départements abritant les plus fortes populations sont le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. L'espèce a besoin de milieux ouverts, de perchoirs et de cavités pour se reproduire.

Etat des connaissances dans les Bouches-du-Rhône.

Présence de la Chevêche dans le tout département excepté en Camargue. On la trouve sur les îles, le long de la côte, dans toute la périphérie du massif du Garlaban, dans les Alpilles, en Crau, autour de l'étang de Berre. Peu d'endroit non occupé par l'espèce.

Etude effectuée depuis 1997 – 2007 dans le massif du Garlaban et sa périphérie : forte concentration autour des villages et dans les zones à habitats dispersés. Densité assez bonne (~1,4 densité par km²). Etude effectuée en 2006 dans la plaine d'Aubagne.

Etudes effectuées en Crau en 1975 (Gilles CHEYLAN), en 1991 & 1997 (Benjamin KABOUCHE), en 1995 (David TATIN), en 2002 (Nicolas VINCENT-MARTIN) qui aboutit à une densité de 0.31 mâle chanteur au km² (148 individus).

Etude en 1993 sur le plateau de Puyricard (Gilles CHEYLAN).

Etude en 2009 dans la plaine de Trets (Eric BARTHELEMY) avec carré UTM (1point d'écoute/ km², densité moyenne de 0,6 mâle chanteur / km². Zones les moins favorables sont les zones de garrigues, boisées et vignes.

Etat des connaissances dans le Vaucluse

Etude effectuée en 1983, population estimée à 700 couples (SALVAN). En 1993, estimation de 350 couples (G. OLIOSO).

Etude effectuée en 1991, 1996, 1997 (Max GALLARDO & Sylvain URIOT), avec 31 couples sur 40 km² du territoire PNR Luberon observés.

Etude effectuée en 2004 et 2009 sur le PNR Luberon (Olivier HAMEAU, Clara CROCCE).

Etude effectuée en 2010 sur le Vaucluse l'ouest des Alpes-de-Haute-Provence (Olivier HAMEAU) : 743 mâles chanteurs.

Etat des connaissances dans les Alpes-de-Haute-Provence

Manque de connaissance sur ce département. Peu d'études effectuées.

La Chevêche était considérée comme répandue dans la vallée de la Durance et à niché à 1500 mètres d'altitude en 2006.

Etude effectuée en 2003 dans le secteur de Sigonce.

Etat des connaissances dans les Hautes-Alpes

Manque de connaissance sur ce département.

Chevêche présente surtout dans le Laragnais et Gapençais.

Très peu d'études menées ; la seule carte de répartition existante est celle par le PN Ecrins et le CRAVE en 1999.

Etat des connaissances dans les Alpes-Maritimes

Il y a une certaine concentration d'oiseaux vers Antibes et elle remonte les vallées, des couples sont observés de façon disséminée. Individus observés en altitude et un couple nicheur.

Etude en 1999 autour de Valbonne (Cédric DENIS, Nathalie LELIEVRE), lien avec les oliveraies anciennes.

Etude en 2002 autour d'Antibes (Cédric DENIS, Michèle BRUGUIER).

Etat des connaissances dans le Var

90% du Var est boisé. La population est éclatée. Très peu d'études varoises.

En 1994, une centaine de couples estimés (Philippe ORSINI).

En 2002, étude autour de Saint-Cyr-sur-Mer, pas de contact. (Eric BARTHELEMY)

En 2004, étude autour de Garéoult, pas de contact. . (Eric BARTHELEMY)

En 2005, étude autour de Saint-Zacharie (Gilles VIRICEL).

En 2009, étude autour de la Roquebrussanne (Gilles VIRICEL).

Estimation régionale

~1400 couples estimés avec deux bastions favorables ; Vaucluse & Bouches-du-Rhône.

Question : « Comment faire un recensement ? »

Prospection fin février – fin mars, sans vent.

La journée, les chevêches vont être peu active. Le chant commence à être émis une demi-heure après le coucher du soleil. Ecoute mais arrêt vers 23h.

Bien distinguer quels sont les cris d'individus et le chant et le chant du mâle, car seulement le chant est pris en compte. Avoir une bonne oreille.

Bien consigner les observations sur une fiche avec fond de carte au 25/1000^{ème}.

Système de la repasse à utiliser avec grande précaution : ne pas en abuser, arrêter la repasse dès qu'une réponse est donnée.

Il est prévu en 2011 d'élargir les zones de prospection avec des points d'informations et sessions de formation des bénévoles LPO « De l'art de prospecter les Chevêches ».

Question : « Quelle standardisation des méthodes ? Quel suivi d'abondance, d'évolution des effectifs ? Quel monitoring ? Quelle analyse ? »

La Mission Rapaces de la LPO travaille à une standardisation. Ne vaut-il pas mieux faire un suivi annuel léger qu'un suivi tous les 5 ans pour estimer le suivi des populations ?

Présentation de l'expérimentation sur le renforcement des populations à partir de jeunes individus recueillis au Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage (Cf. PPT).

Conclusion par Benjamin KABOUCHE

Travailler sur un projet inter-PNR.

Travailler avec le monde agricole.

Duplication des expériences qui ont été faites : créer des vocations.

Grand rendez-vous en 2011 :

- Nuit de la Chouette samedi 19 mars 2011 : orienter avec les acteurs du monde agricole en proposant conférences et sorties nature.
- Rencontres francophone Chevêche à Buoux en octobre 2011.

Revoir les questions scientifiques (méthodologie d'un suivi régional).



Plan d'Action régional Chevêche d'Athéna



Plan d'Action régional Chevêche d'Athéna

- AXE 1 : Protection de l'habitat
- AXE 2 : Etude et conservation des populations
- AXE 3 : Information et sensibilisation
- AXE 4 : Animation du Plan d'Action

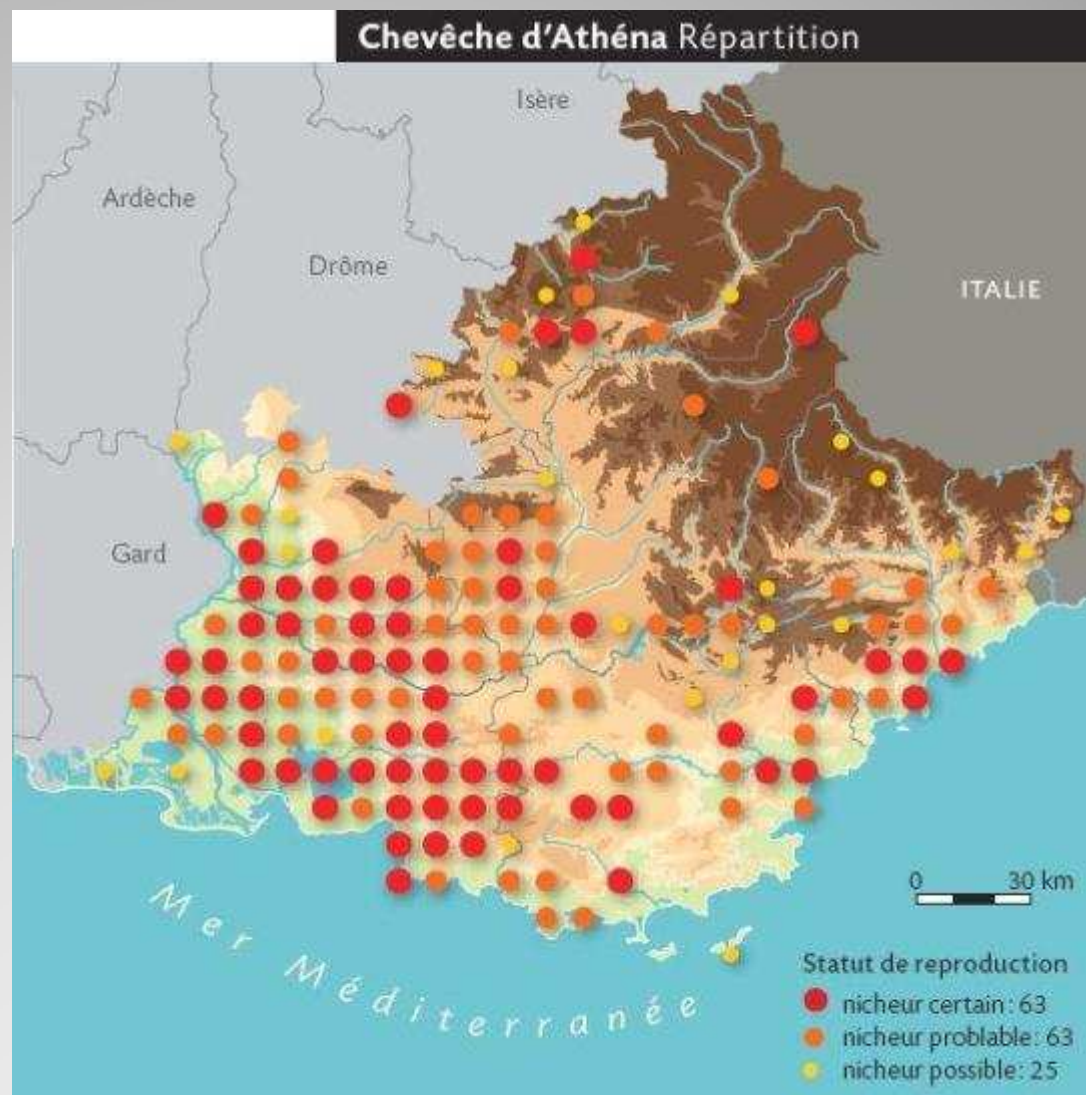


AXE 1 : Protection de l'habitat

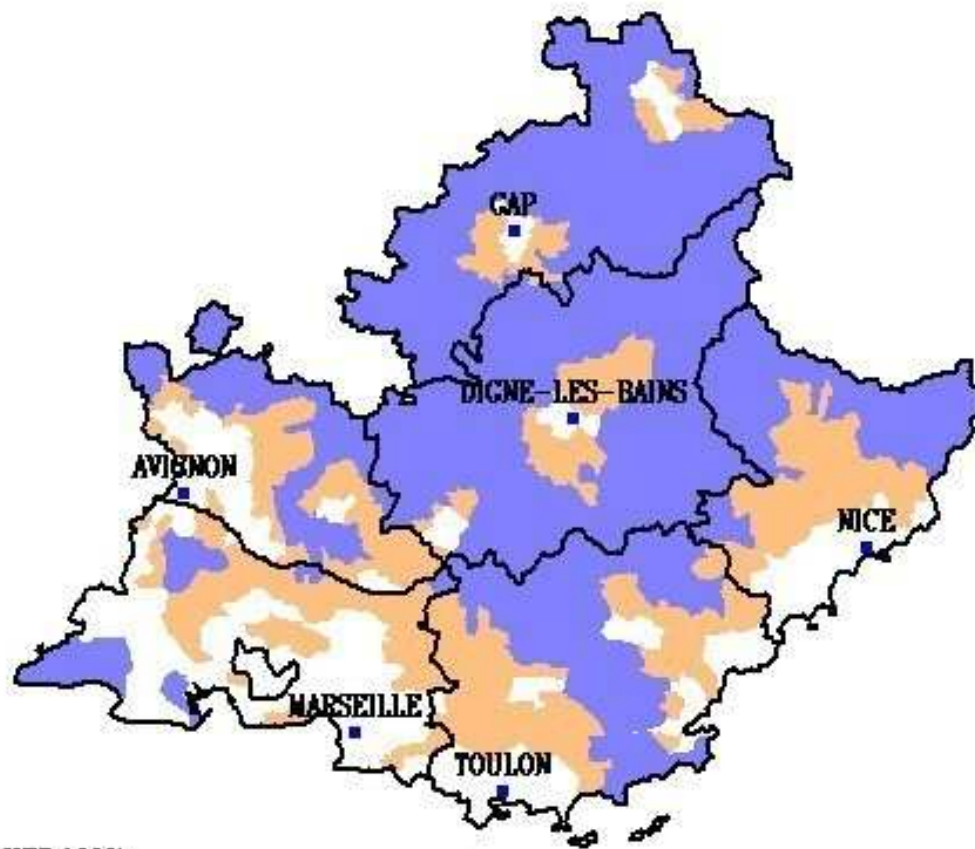


Plan d'Action régional Chevêche d'Athéna
- Novembre 2010

**1 espèce
présente sur
les 6
départements
de la région**



L'urbain, le périurbain et l'espace à dominante rurale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

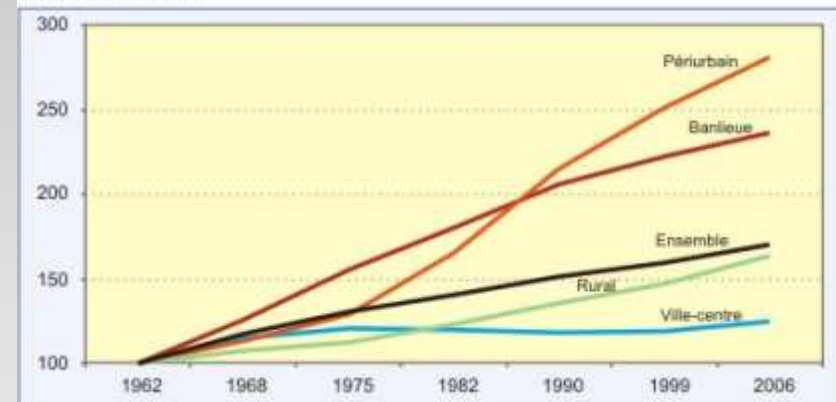


(source : Insee - ZAUER 1999)

Les menaces en Région PACA

- **Démographie et urbanisme : 2 millions d'habitants supplémentaires en 50 ans**
- **Déprise agricole : 20% d'exploitations agricoles en moins entre 2000 et 2006 (-19000 ha de SAU)**

Banlieue et périurbain : les deux espaces de Paca les plus dynamiques
Indice base 100=1962



Source : Insee - Recensements de la population 1962 à 2006

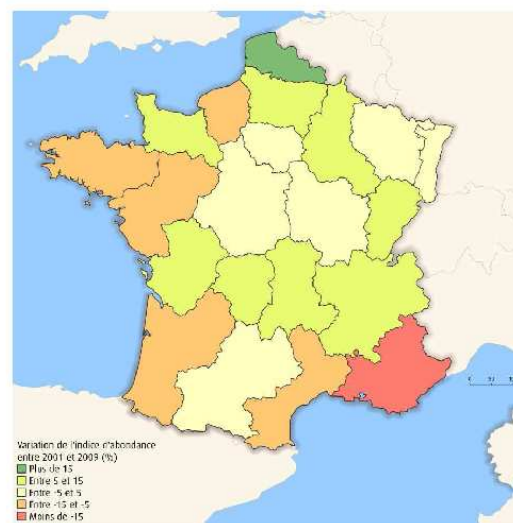
Une « Nature ordinaire » malmenée

**Le programme STOC
entre 2001 et 2009 :**

**-20% toutes espèces
confondues**

**-25% pour les
espèces spécialistes
des milieux agricoles**

Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs
entre 2001 et 2009



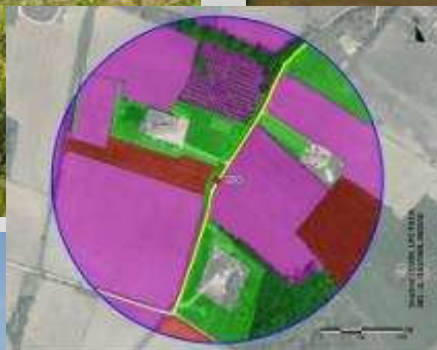
Note : hors Corse (en raison de la spécificité de sa faune aviaire)
Source : MNHN/CRBPO, programme STOC.

SOeS – Indicateurs de développement durable territoriaux

Objectif 1 : Préciser la nature et la qualité de l'habitat

- **Action 1.1** : Etablir une carte régionale des habitats occupés par l'espèce
- **Action 1.2** : Etudier localement la typologie de l'habitat
- **Action 1.3** : Etudier localement d'autres groupes d'indicateurs pouvant être corrélés

4 profils paysagers identifiés dans le PNR Luberon



Objectif 2 : Favoriser le maintien de la Chevêche dans les secteurs agricoles

- **Action 2.1** : Favoriser le maintien d'une agriculture durable
- **Action 2.2** : Etablir des partenariats avec le monde agricole : contractualisation de MAE (maintien de bandes enherbées)
- **Action 2.3** : Réalisation de « projets de territoire » visant la préservation ou la restauration de l'habitat localement favorable à la Chevêche (Préserver les cabanons agricoles, les arbres isolés remarquables ; replanter et entretenir certaines essences favorables et des « haies entomofaunes »)

Objectif 3 : Favoriser le maintien de la Chevêche dans la périphérie des villages

- **Action 3.1** : Protéger la périphérie des villages : conventions à établir avec des collectivités territoriales en vue d'appliquer aux projets d'aménagement la prise en compte de critères favorables au maintien de la Chevêche



- **Action 3.2** : Inciter les propriétaires, en cas de construction sur les noyaux de population identifiés, à la mise en œuvre de mesures favorables à la Chouette Chevêche (envoi d'un guide technique)

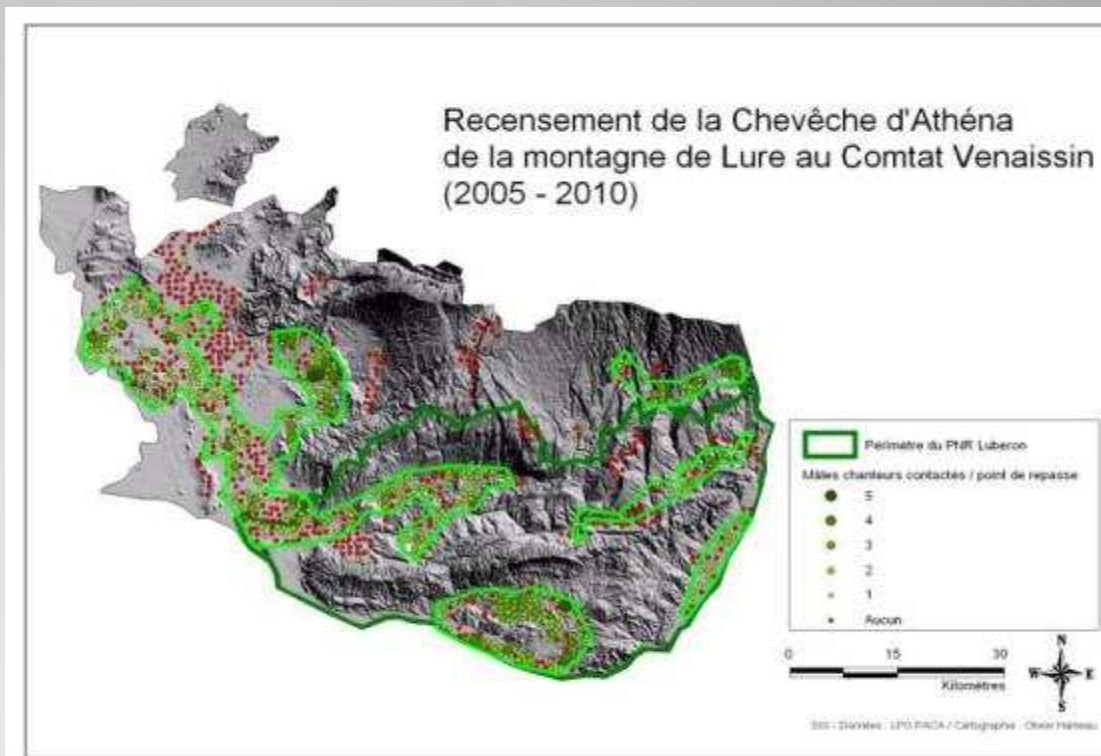


Objectif 4 : Favoriser le maintien de la Chevêche dans les milieux steppiques : la réserve naturelle de Crau

- **Action 4.1** : Assurer la gestion des steppes encore ouvertes par pâturage extensif
- **Action 4.2** : Aménager des cavités dans les tas de pierres, préserver les rares constructions (bergeries)

Objectif 5 : Gestion globale des campagnes

- **Action 5.1 :**
Participer au projet de Trame Verte en favorisant la prise en compte des mesures conservatoires favorables à la Chevêche (maintien de corridors écologiques constitués de zones agricoles)



Objectif 6 : Aménager des cavités dans les bâtiments

- **Action 6.1** : Elaborer un cahier des charges en liaison avec des architectes constructeurs en vue d'aménager divers types de cavités artificielles dans des maisons et d'autres types de bâtiments
- **Action 6.2** : Editer des fiches pratiques

AXE 2 : Etude et conservation des populations

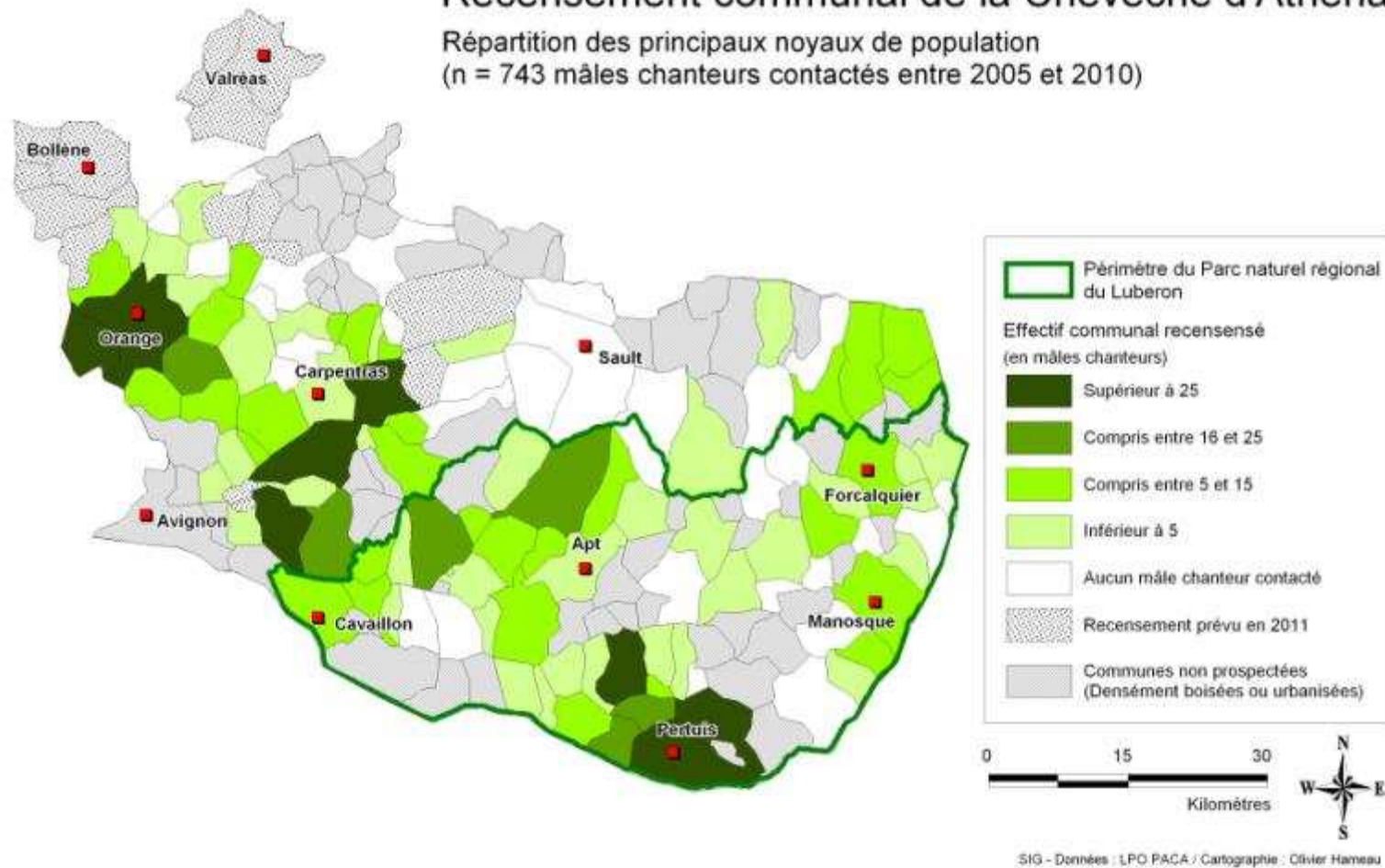


Objectif 7 : Recensement et suivis des populations

- **Action 7.1** : Recenser l'espèce et localiser les principaux noyaux de population : préciser le statut régional de l'espèce
- **Action 7.2** : Mesurer l'évolution des effectifs (sur les principaux noyaux de populations) afin de cerner les causes agissant sur les évolutions observées

Recensement communal de la Chevêche d'Athéna

Répartition des principaux noyaux de population
(n = 743 mâles chanteurs contactés entre 2005 et 2010)



Objectif 8 : Expérimenter le renforcement de population dans le cadre des activités du CRSFS

- **Action 8.1** : Recueillir et soigner les adultes blessés et les jeunes ramassés par des particuliers
- **Action 8.2** : Mettre en place une méthode de lâcher permettant d'optimiser la survie des oiseaux sur les sites de réinsertion
- **Action 8.3** : Mutualiser l'activité des Centres des sauvegarde pour envisager localement des renforcements de population

Densifier les effectifs des principaux noyaux de population



Objectif 9 : Améliorer notre connaissance sur la biologie de l'espèce

- **Action 9.1** : Analyser la viabilité de divers noyaux de populations par le suivi des paramètres de reproduction
- **Action 9.2** : Etudier l'aspect comportemental de la dispersion des jeunes (survie et déplacements)
- **Action 9.3** : Analyser et estimer la diversité et la qualité des proies dans diverses populations
- **Action 9.4** : Elaborer un protocole de suivi des proies principales de la Chevêche

Objectif 10 : Pose de nichoirs et suivi de l'occupation par la Chevêche et par type d'habitats concernés

Action 10.1 : Pose et suivi dans les zones agricoles

Action 10.2 : Pose et suivi sur la périphérie des villages

Action 10.3 : Pose et suivi dans les steppes et habitats écologiquement proches

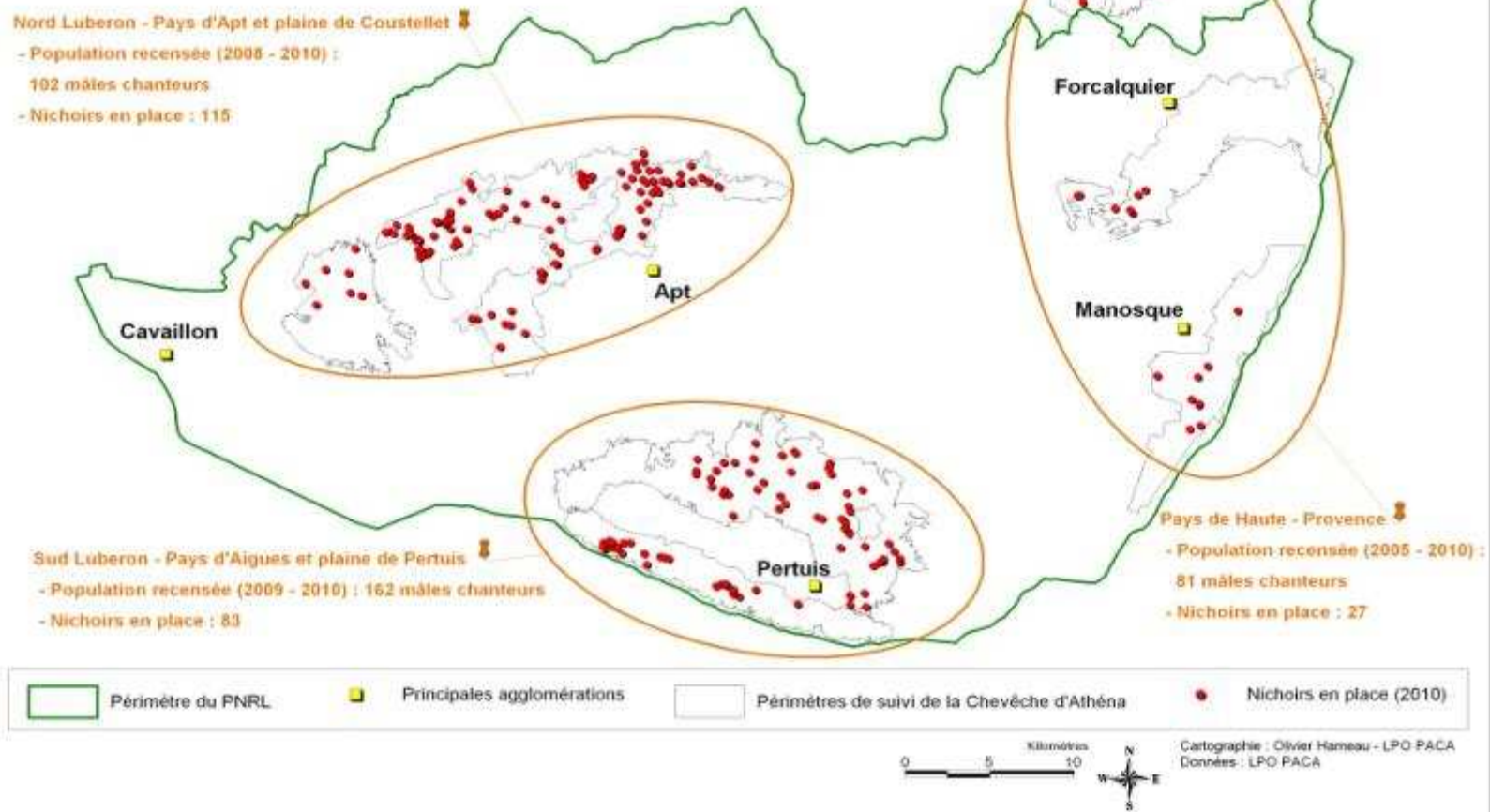
Action 11 : Suivi de l'occupation des nichoirs par d'autres occupants : oiseaux, mammifères, insectes

Action 11.1 : Suivi dans les zones agricoles

Action 11.2 : Suivi sur la périphérie des villages

Action 11.3 : Suivi dans les steppes et habitats écologiquement proches

Dispositif des niochirs en place dans le PNR Luberon



Action 12 : Préciser et réduire les causes de mortalité (CRSFS)

Action 12.1 : Renseigner une base de données mortalité

Action 12.2 : Limiter la mortalité routière

Action 12.3 : Réduire les effets des infrastructures « accidentogènes » d'origine humaine (conduits de cheminée, poteaux métalliques creux, bassins artificiels)

Action 12.4 : Limiter le phénomène de ramassage des jeunes oiseaux

AXE 3 : Information et Sensibilisation



Objectif 13 : Mettre en place des outils de communication sur le thème de la Chevêche d'Athéna

- **Action 13.1** : Faire un bilan des actions réalisées en Région PACA (descriptif technique des études et des actions de conservation des milieux)
- **Action 13.2** : Elaboration d'un guide technique et d'un support de conférence sur le thème de la Chevêche à l'attention des aménageurs et des gestionnaires de l'espace rural
- **Action 13.3** : Dresser un bilan des outils réglementaires, juridiques et financiers en matière de gestion et de protection de l'habitat de la chevêche pour diffusion auprès des élus et aménageurs

Objectif 14 : Communiquer et sensibiliser les publics sur le thème de la Chevêche d'Athéna

- **Action 14.1** : Organiser une formation des animateurs de la « Nuit de la Chouette »
- **Action 14.2** : Diffuser auprès du grand public, dans le cadre de la « Nuit de la Chouette » ou du CRSFS, des règles de gestion simples favorables à la Chevêche ou qui permettent de limiter la mortalité des oiseaux (problèmes liés aux bassins artificiels, cheminées, poteaux creux...)

- **Action 14.3** : Sensibiliser les propriétaires d'arbres remarquables et de petits bâtis favorables à la chevêche (convention + envoi d'une lettre d'information)
- **Action 14.4** : Animation d'un cycle de conférences à l'attention des aménageurs et des gestionnaires de l'espace rural pour une prise en compte de la Chevêche (Agriculteurs et lycées agricoles, conseils municipaux dans le cadre la révision des PLU et conseils architecturaux sur les projets liés au bâti rural)

Objectif 15 : Porter à connaissance le résultat des études entreprises

- **Action 15.1** : Publier les différents travaux réalisés (revues spécialisés, internet, bulletins municipaux)
- **Action 15.2** : Mettre à jour la bibliographie déjà rassemblée au niveau régional
- **Action 15.3** : Renseigner la base de données naturaliste régionale Faune PACA

AXE 4 : Animation du Plan d'actions



Objectif 16 : Animer le Plan d'Action régional

- Action 16.1 : Mettre en place et animer un comité de pilotage au niveau régional
- Action 16.2 : Suivre les programmes d'étude et de protection engagés dans les autres régions et coopérer aux programmes de conservation nationaux

Objectifs 2011

- Poursuivre le recensement de l'espèce sur les secteurs géographiques non prospectés (PNR Alpilles et Verdon, Bouches-du-Rhône et nord Vaucluse)
- Mise en place d'un Observatoire régional de l'espèce
- Animation de la « Nuit de la Chouette »
- Organisation des 12^{èmes} rencontres francophones Chevêche à Buoux



Nos partenaires



<http://paca.lpo.fr>



Crédits photo de la présentation: J. Benet; D.Gautier; O.Hameau;
O.Puccia; M.-T. Ziano